

FAQ sur les régimes de retraite de Wabush – Mai 2018

Selon le plan d'arrangement proposé en vertu de la LACC, quelle somme les régimes de retraite à prestations déterminées de Wabush Mines recevraient-ils?

Une fois que le plan d'arrangement proposé en vertu de la LACC sera adopté, le régime de retraite des salariés syndiqués et le régime de retraite des employés salariés recevront chacun 18 millions de dollars (36 millions de dollars au total). Le montant du déficit de liquidation des deux régimes est pratiquement identique, et les sommes à recouvrer proposées en vertu de la LACC seront divisées à parts égales entre les deux régimes, comme l'ont négocié le contrôleur et l'avocat.

Dans quelle mesure ces sommes supplémentaires en vertu de la LACC sont-elles garanties?

Le plan d'arrangement en vertu de la LACC en est encore au stade de proposition, et les créanciers qui sont parties prenantes aux procédures en vertu de la LACC doivent voter avant que l'arrangement soit adopté. Le vote aura lieu le 18 juin 2018. À la suite de celui-ci, on saura de façon définitive si les sommes proposées en vertu de la LACC seront distribuées aux régimes de retraite. En attendant, il n'existe aucune garantie que ces sommes seront versées.

Quelle incidence les sommes supplémentaires en vertu de la LACC auront-elles sur la situation des régimes de retraite à la liquidation?

Les sommes supplémentaires augmenteront le taux de capitalisation des régimes de retraite. Le taux de capitalisation estimatif au 31 décembre 2017 pour chacun des régimes se situeraient aux environs de 90 %.

Le choix d'option que j'ai fait pour mon règlement s'appliquera-t-il à toute somme supplémentaire reçue en vertu de la LACC?

Le choix d'option que vous faites (qui doit être retourné à Morneau Shepell d'ici le 5 juin 2018) s'applique à toutes les prestations qui vous sont dues. Si les prestations sont réglées en deux étapes, votre choix s'applique à la distribution initiale, ainsi qu'à la seconde distribution après que les sommes payables en vertu de la LACC seront reçues. Vous ne pourrez pas revoir votre choix d'option après le 5 juin 2018.

Les versements de ma rente seront-ils augmentés avant le règlement?

Votre rente continuera d'être versée selon le même pourcentage jusqu'au moment du règlement. (Veuillez noter que le montant pourrait toujours changer en raison d'une modification de la prestation de raccordement ou de votre situation personnelle.) Lors du règlement, le montant de votre rente mensuelle sera rectifié pour tenir compte du taux de capitalisation au moment du règlement; il comprendra en outre les ajustements requis, le cas échéant, en raison des sommes versées en trop ou en moins depuis la date de liquidation (voir prochaine question).

Que se passera-t-il si j'ai reçu des sommes en trop ou en moins?

Au moment du règlement, un rajustement sera apporté aux prestations de retraite qui ont été versées selon un taux différent du taux de capitalisation définitif entre la date de liquidation, soit le 16 décembre 2015, et la date du règlement.

- Si vous avez reçu des prestations en moins, vous recevrez un paiement supplémentaire unique comprenant les intérêts.
- Si vous avez reçu des prestations en trop, le montant versé en trop sera recouvré en vous achetant une rente mensuelle d'un montant un peu moins élevé tenant compte de votre espérance de vie.

Quand mes prestations seront-elles réglées?

Si le recouvrement des sommes en vertu de la LACC prend un certain temps, le règlement est prévu en juillet 2018, et les sommes payables en vertu de la LACC seront distribuées plus tard.

Si le recouvrement des sommes en vertu de la LACC se produit rapidement, le règlement pourrait être retardé de quelques mois, soit vers la fin de l'été ou à l'automne 2018.

Quand les sommes payables en vertu de la LACC seront-elles versées aux régimes de retraite?

Si le plan d'arrangement proposé en vertu de la LACC est adopté, tout porte à croire que les sommes payables seront versées aux régimes de retraite en août 2018. La rapidité de paiement (comparativement aux autres distributions d'argent faites en vertu de la LACC à d'autres parties que le régime de retraite) est attribuable au plan d'arrangement proposé en vertu de la LACC, qui a permis de créer une nouvelle catégorie de créanciers pour les régimes de retraite. Puisque les régimes de retraite sont les seuls créanciers dans leur catégorie, le contrôleur s'attend à pouvoir distribuer l'argent assez rapidement.

Comment puis-je savoir si vous avez bien reçu mon relevé de choix d'option et mes autres documents?

Il y a environ 2 400 participants au total dans les deux régimes de retraite, et nous recevons un grand nombre de relevés d'option chaque jour. Nous nous attendons à avoir examiné tous les relevés de choix et documents reçus et à avoir mis à jour nos dossiers d'ici la fin de juin 2018. Nous devrions alors savoir si les documents que vous nous avez envoyés sont complets, et nous communiquerons avec vous s'il manque des renseignements ou des formulaires.